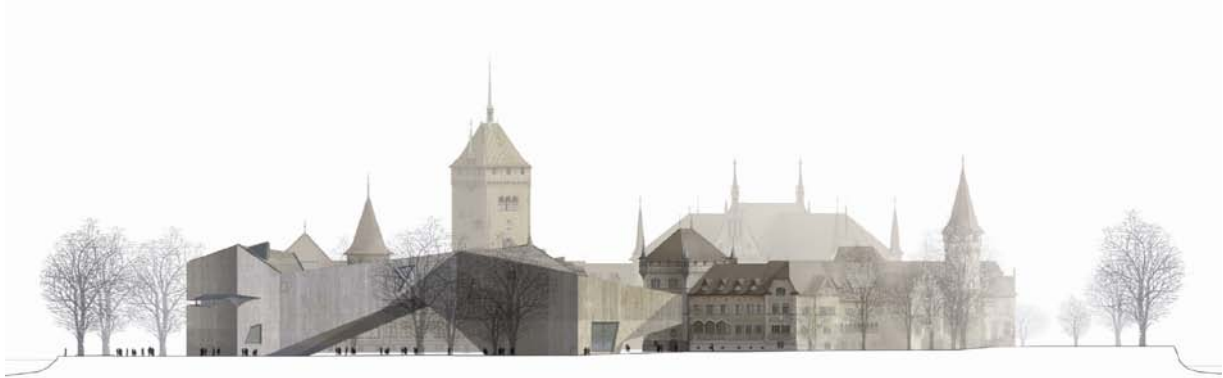


Musée national suisse.

CONFÉRENCE DE PRESSE ANNUELLE | 28.01.2010.

INFORMATION SUR L'AGRANDISSEMENT DU MUSÉE NATIONAL ZÜRICH



Vue panoramique de la rive de la Sihl avec le pont | © CHRIST & GANTENBEIN architects.

Le nouveau bâtiment conçu par les architectes Christ & Gantenbein complète les constructions de 1898 de Gustav Gull et offre au visiteur la possibilité de découvrir en circuit les nouvelles et les anciennes installations. L'élément central du projet est la grande arche qui met en relation spatiale et visuelle le parc et le musée.

Le projet lauréat de 2002 a été retravaillé après des discussions avec les opposants et les représentants de milieux spécialisés. Résultat: 1° la surface utile globale a été réduite d'un tiers, 2° l'ancien bâtiment, y compris l'aile qui abritait autrefois l'école des arts appliqués, est entièrement préservé et 3° la relation visuelle entre le parc du Platzspitz et la cour intérieure du musée est assurée.

Le projet d'annexe du Musée national dans le parc...

- offre la place nécessaire à l'aménagement flexible de salles d'expositions temporaires : l'annexe abritera également un auditorium et un centre d'études pour la coopération avec les écoles et les hautes écoles ainsi que le restaurant du musée.
- a le soutien d'une forte majorité des Parlements aux échelons fédéral, cantonal et municipal.

Musée national suisse.

- n'est contesté ni par la Commission fédérale des monuments historiques ni par les Commissions cantonales zurichoises de la protection de la nature et du paysage et des monuments historiques ; Patrimoine suisse ne s'y oppose pas non plus.
- occupe 1 300 m² de la surface totale du parc de 36 400 m².
- était déjà prévu par Gustav Gull, qui avait déclaré que le parc pourrait constituer une réserve de place pour des constructions futures du Musées national.
- vise le standard Minergie-P.

Ressources financières:

L'agrandissement du Musée national de Zurich est devisé à 111 millions de francs, dont 5 millions de francs de financement privé. La Confédération suisse assure la plus grande part du financement:

Confédération

76 millions: La demande de financement au niveau fédéral a été approuvée en 2008. La Confédération a approuvé le programme des constructions civiles en tant que maître d'ouvrage.

Canton de Zurich

20 millions: La demande de financement au niveau cantonal a été acceptée à une large majorité par le Parlement en 2009. Le financement provient du fonds des loteries. Les opposants au projet ont déposé un recours touchant le droit de vote auprès du Tribunal fédéral.

Ville de Zurich

10 millions: 3,25 millions sous forme de cession de terrain et 6,75 millions à titre de contribution de ville hôte.
La contribution de la ville a également été approuvée par le conseil communal à une forte majorité en 2009, une décision toutefois attaquée par voie de référendum. L'objet devrait être soumis au vote populaire en juin 2010.